

POINTS DE REPÈRE

PRÉSIDENTIEL	P. 2
DETA	P. 7
DEAS / DSE	P. 8
DALE	P. 9
COMMUNES	P. 10
POUVOIR JUDICIAIRE	P. 10
MARCHÉS PUBLICS	P. 13
FAILLITES	P. 20
LÉGISLATION	P. 22
REGISTRE COMMERCE	P. 23

MARDI 5 MAI 2015
N° 035 - 264^e ANNÉE

**VOTRE RENDEZ-
VOUS AVEC
LES BONNES
ADRESSES**

P. 37

RETROUVEZ L'ORDRE
DU JOUR DES SÉANCES DU
GRAND CONSEIL DES
7 ET 8 MAI 2015

P. 2

CHF 2.70

PUBLICITÉ

**SIMON BORGA
TOITURES S.A.**



www.borga.ch - 022 797 47 87

PARAIT 2 FOIS PAR SEMAINE
LE MARDI ET LE VENDREDI

**150^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA CCIG**

LIRE EN PAGE 24
PHOTO G. CHARDONNENS

PUBLICITÉ

BERTOLIT SA

RESTRUCTURATION DU BETON - FAÇADES
DESAMIANTAGE - TRANSFORMATIONS INTÉRIEURES

LA CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DES SERVICES DE GENÈVE A FÊTÉ SES 150 ANS

Lors de la 150^e Assemblée générale de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), le 23 mars 2015, M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, a notamment évoqué les défis auxquels est confrontée la Suisse au niveau de la fiscalité et de l'économie.

«Lors de l'assemblée constitutive de la Chambre de commerce en 1865, son fondateur, Ernest Pictet, fixait un devoir: celui, disait-il, "d'éclairer le gouvernement cantonal et fédéral de ses renseignements et de leur adresser des demandes et suggestions".

Votre 150^e anniversaire nous offre ce soir l'occasion d'un regard dans le rétroviseur. Et là, surprise: il apparaît que le passé et l'avenir ne se succèdent pas, mais parfois se superposent et s'entremêlent. Les débats d'hier sont ceux de demain et réciproquement.

Aujourd'hui, la place financière est concernée au premier chef par l'échange automatique d'informations exigée par nos partenaires internationaux, au nom de la lutte contre la fraude fiscale.

En 1933 déjà, le directeur de la Chambre de commerce affirmait que "le département genevois des finances devait encourager ses fonctionnaires à rechercher les contribuables qui se cachent, car ce qui nous intéresse, c'est l'équilibre du budget."

Cinquante ans plus tard, en 1988, la Chambre s'inquiétait d'un autre phénomène: le franc fort. Elle rappelait aux autorités d'alors que "l'industrie suisse conserve des atouts: le respect des délais de livraison, la qualité des produits et la stabilité des prix, même si ceux-ci sont élevés à cause du franc fort".

On le voit par ces exemples: l'économie n'est jamais monolithique. C'est un corps vivant, agité de cycles naturels, passant de l'hiver à l'été et de la pluie au soleil. Les constats, toujours,

demeurent, même si les paramètres changent.

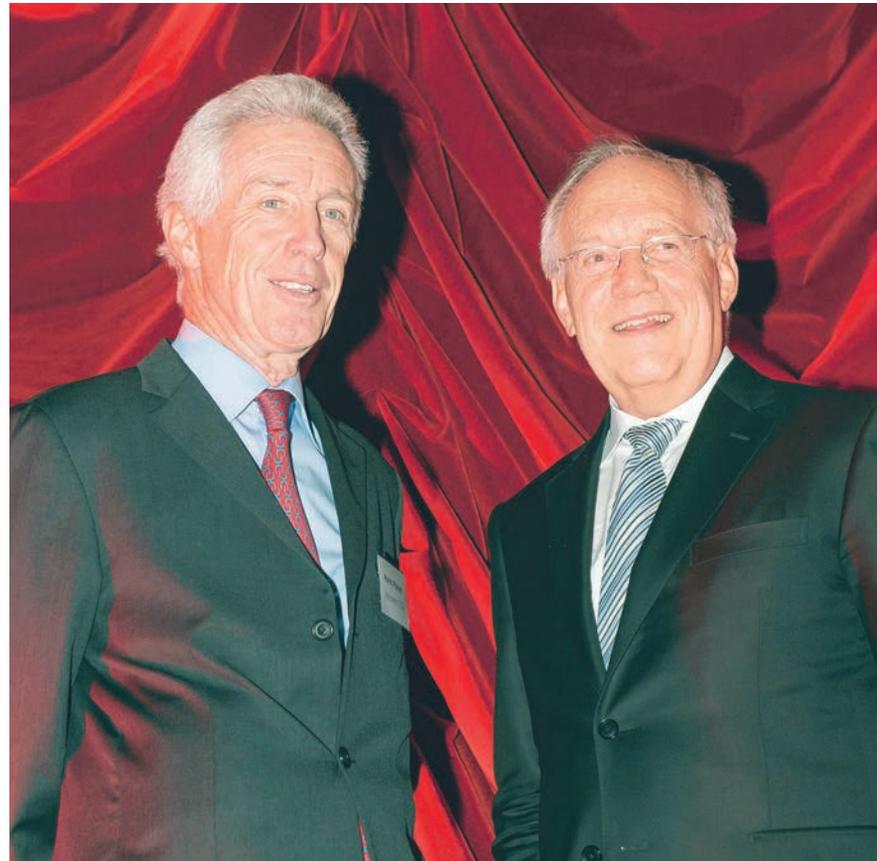
Pour fonctionner au mieux, l'économie privée attend deux choses simples de l'Etat: une stabilité institutionnelle et juridique et une administration qui fonctionne.

Longtemps, la Suisse a été stable et prévisible. C'est peut-être pour cela qu'après avoir terminé sa carrière de mannequin, Faye Dunaway a eu un jour ces propos: "Lorsque j'avais vingt ans", disait-elle, "j'étais comme la Suisse: belle, mais ennuyeuse". Sur le plan institutionnel, la Suisse fut longtemps belle, mais ennuyeuse. Une mécanique parfaite, mais jamais de surprises. Ces temps ont changé.

Autrefois terre du consensus et du compromis, la Suisse est devenue une étrange bête institutionnelle, où siègent au sein même des divers gouvernements des forces qui peuvent s'opposer systématiquement à son action.

Autrefois très prévisible en matière de droits populaires, notre pays donne aujourd'hui le sentiment de jouer souvent son avenir à la roulette russe. En moins d'un an, les citoyens se seront ainsi prononcés sur la suppression des forfaits fiscaux, sur l'initiative Ecopop, qui stoppait toute croissance dans notre pays, sur la suppression de la TVA et son remplacement par l'essence à cinq francs et, bientôt, sur un impôt sur les successions applicable rétroactivement à des héritages déjà liquidés.

Mais la roulette russe est un jeu dangereux, car parfois la balle part. Le 9 février 2014, la Suisse, divisée comme jamais entre ses villes et ses campagnes, entre les cantons riches et ceux qui le



sont moins et entre ses trois régions linguistiques, a adopté une initiative qui veut, dans les trois ans, tout à la fois instaurer des contingents et maintenir les accords bilatéraux qui prônent l'inverse.

Mesdames et Messieurs, cette instabilité n'est pas bonne pour notre pays, car les enjeux qui se posent à son économie sont importants. Dans les trois ans qui viennent, la fiscalité de nos entreprises devra être conforme aux standards mondiaux, faute de quoi nous ne pourrions plus exporter. Pour notre canton, c'est la mère de toutes les batailles. Un taux unique et équitable pour toutes les entreprises, fixé à 13%, est le seul moyen de garantir une prospérité durable à Genève. C'est aussi, face au franc fort, la seule solution praticable pour donner un peu d'air à certains secteurs particulièrement touchés. C'est pour cela que notre gouvernement entend accélérer le calendrier.

Dès que le Parlement fédéral se sera prononcé, le Conseil d'Etat déposera les projets de lois idoines. Sur le plan cantonal, nous devons travail-

ler ensemble, avec les milieux économiques et tous les partenaires sociaux, pour proposer au Grand Conseil et à la population genevoise une solution équitable, avec de justes contreparties en matière de financement de la petite enfance, afin de réunir une majorité.

L'accès à la main-d'œuvre est l'autre grand souci qui nous occupe. La population genevoise a massivement soutenu le principe de la libre circulation, confirmant ainsi la position unanime de son gouvernement. La Suisse en a décidé autrement. Le Conseil fédéral nous associe de près aux recherches de solution, et nous vous savons gré, Monsieur le Conseiller fédéral (ndlr: M. Johann N. Schneider-Ammann, chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche), de nous recevoir chaque mois à Berne pour faire un point de situation. Nous savons que votre conseil veut éviter la bureaucratie invraisemblable qu'exige l'initiative. Nous savons aussi que notre population attend des mesures plus incisives pour assurer à tous nos citoyens qui veulent et peuvent travailler la possibilité de le faire. Cela suppose de raffer-



mir le partenariat social et de rendre les mécanismes de lutte contre le *dumping* salarial plus volontaristes. Cela suppose aussi un effort maximal des entreprises pour privilégier la main-d'œuvre locale lorsque cela est possible, et éviter les préjugés à l'endroit des demandeurs d'emploi plus âgés.

C'est à ce prix que nous pourrions, ensemble, renverser la tendance, car le moment viendra où la Suisse devra revoter pour dire clairement si elle préfère des contingents ou la libre circulation. "On ne sort de l'ambiguïté qu'à son détriment", affirmait le cardinal de Retz. On ne sortira donc de l'ambiguïté

actuelle qu'avec, à terme, une nouvelle consultation du peuple, en lui posant clairement la question, mais en ayant aussi apporté une meilleure réponse à nos concitoyens inquiets.

Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, la Suisse a besoin de l'équilibre qui permet à notre économie de se développer, à notre population d'avoir un emploi et à notre pays d'être prospère. Je forme ici le vœu que la Chambre de commerce continue à y contribuer.»

FRANÇOIS LONGCHAMP
Président du Conseil d'Etat

CI-DESSUS

(De gauche à droite)
Les conseillers d'Etat Luc Barthassat et Serge Dal Busco, M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, M. Johann N. Schneider-Ammann, conseiller fédéral, chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, et M. Antoine Barde, président du Grand Conseil.

CI-CONTRE

M. Pierre Poncet, président de la CCI, et le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann.

PHOTOS G. CHARDONNENS



LA CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DES SERVICES DE GENÈVE

La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) a été fondée le 23 juin 1865 à l'initiative d'Ernest Pictet¹ afin d'assurer la défense et la promotion du commerce et de l'industrie genevois. Troisième plus ancienne Chambre de commerce de Suisse, elle est représentative dès son origine de toutes les composantes du tissu économique genevois.

Le nom de l'institution a évolué au fil du temps, reflétant les mutations de l'économie: à l'origine «Chambre de commerce de Genève», le terme «industrie» a été ajouté en 1961 et celui de «services» en 2006.

La CCIG concentre son action sur quatre aspects constitutifs de l'attrac-

tivité de Genève pour les entreprises, les conditions cadre: l'aménagement, l'énergie, la fiscalité et la mobilité.

La CCIG compte plus de 2200 membres et son conseil représente les onze secteurs les plus importants de l'économie genevoise.

La CCIG vient de célébrer son 150^e anniversaire: son assemblée générale, suivie du dîner annuel, a eu lieu le 23 mars dernier au Bâtiment des forces motrices (photo ci-contre).

¹ Ernest Pictet (1829-1909), banquier, député genevois au Conseil national de 1877 à 1896, maire du Petit-Saconnex.

INFOS UTILES

• ANTICIPEZ LE RENOUELEMENT DE VOS DOCUMENTS D'IDENTITÉ!

A l'approche des vacances d'été, il est vivement recommandé aux citoyennes et citoyens ayant besoin d'ici fin juin d'une nouvelle carte d'identité ou d'un nouveau passeport d'entreprendre les démarches dès à présent. Ces démarches sont les suivantes:

Avant chaque voyage, se renseigner sur les dispositions d'entrée et de séjour dans le pays concerné. Le site Internet www.eda.admin.ch/eda/fr/home/rebs.html fournit l'ensemble des informations utiles.

Vérifier les dates d'expiration des documents d'identité en sa possession et formuler une demande par personne.

Le renouvellement seul d'une carte d'identité s'effectue dans la commune de domicile. La liste des services à contacter pour chaque commune est disponible sur Internet à l'adresse

www.ge.ch/passeports/contact/offices-pieces-identites/

Il faut prendre rendez-vous, par Internet ou téléphone, pour le renouvellement d'un passeport seul ou combiné avec une carte d'identité: Demande de rendez-vous:

- par le biais du formulaire en ligne disponible à l'adresse www.passeportsuisse.ch;
- par tél. au 022 546 46 03 du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30;
- la présence physique de chaque demandeur est indispensable afin de permettre la saisie des données biométriques. Le versement des émoluments (en espèces ou par carte) s'effectue sur place, de même que la photo destinée au document d'identité.

Il est recommandé de faire la demande au moins deux mois avant la date de voyage.

Pour toute information complémentaire: M. Bernard Toso, chef secteur passeports, office cantonal de la population et des migrations, DSE, tél. 022 546 46 60, <http://www.passeportsuisse.ch> <http://www.ge.ch/passeports> <https://www.ch.ch/fr/passeport-carte-identite>

PUBLICITÉ

ATAR

MAÎTRE IMPRIMEUR 1896

atar roto presse sa - genève

t + 41 22 719 13 13 - atar@atar.ch - atar.ch